



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 12 mars 2020 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- |                    |                |
|--------------------|----------------|
| - Daniel Dumontier | - Serge Brault |
| - Mario Dufour     | - David Dumont |
| - Marthe Tardif    | -              |

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Ghislain Perreault.

### ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 12 MARS 2020

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 06 février 2020
3. Loisirs
  - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
  - b) Fête Nationale : Feux d'artifices
  - c) Fête Nationale : Spectacle 1<sup>ère</sup> partie
  - d) Publication Info Loisirs printemps
  - e) Salaires versés aux employés saisonniers pour les services des loisirs pour l'année 2020
  - f) Jeux d'eau : Réparation
4. Incendie
  - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
  - b) Entente de travail : Monsieur Paul de Lagrave
5. Urbanisme
  - a) Rapport de la responsable de l'urbanisme
  - b) Adoption du règlement Z2019-2
  - c) Avis de motion : Règlement Z2019-3
  - d) Adoption 1er projet de règlement Z2019-3
  - e) Dérogation mineure 2020-01
  - f) Demande de PIIA 2020-02
6. Travaux publics
  - a) Rapport du Directeur des travaux publics
  - b) Nettoyage des rues
  - c) Nettoyage du puits St-Alexandre
  - d) Objectifs d'exigences de rejets
  - e) Sel de voirie 2020-2021
7. Comptes à payer (Municipalité)
  - a) Comptes à payer du mois de décembre 2019 payable en mars 2020
  - b) Comptes à payer pour le mois de mars 2020
  - c) Comptes payés durant le mois de février 2020



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

8. Demande de don ou commandite
  - a) École Daigneau : Gourde
  - b) École Louis-Cyr : Fondation du Cancer du sein
  - c) Demande de don ou commandite: L'unité pastorale Le Paysan
  - d) Société d'histoire des XI
9. Assurances (2020)
10. Vente de garage
11. Achat propriété sise au 349, rue Saint-Jacques
12. Radiation taxation
13. Avis de motion : Règlement 435
14. Adoption du règlement 432-1 : Tarification
15. Édifice municipal : Salle du conseil
  - a) Revêtement de sol : Salle du conseil
  - b) Fabrication et installation de meubles
16. Piscine municipale extérieure
  - a) Plan et devis
  - b) Avis de motion : Règlement 436
17. Jour de la terre : Composteurs et arbres
18. Achat de chaises au centre communautaire
19. Élus municipaux : Autorisation formation et remboursement des dépenses
20. Varia
21. Public: Période de questions
22. Levée de l'assemblée

### **2020-03-067** **Adoption de** **l'ordre du jour**

### **Résolution #2020-03-067 : Adoption de l'ordre du jour**

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

### **2020-03-068** **Adoption du** **procès-verbal de** **la séance** **ordinaire du** **6 février 2020**

### **Résolution #2020-03-068 : Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2020**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 février 2020.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

ADOPTÉE

### Loisirs

#### Rapport du Directeur du service des loisirs

#### 2020-03-069 Fête Nationale : Feux d'artifices

#### 2020-03-070 Fête Nationale : Spectacle 1<sup>ère</sup> partie

#### 2020-03-071 Publication Info Loisirs printemps

### Loisirs

#### Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de mars 2020.

#### Résolution #2020-03-069 : Fête Nationale : Feux d'artifices

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service des loisirs à procéder à une dépense de 3 913.89\$ plus les taxes applicables pour les feux d'artifices lors des festivités de la Fête nationale;

Il est également résolu qu'un montant de 2 249.99\$ taxes incluses soit payé à l'ordre de *Productions royal pyrotechnie inc.* représentant 50% des frais pour lesdits feux d'artifices.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

#### Résolution #2020-03-070 : Fête Nationale : Spectacle 1<sup>ère</sup> partie

CONSIDÉRANT QUE le service des loisirs Napierville/St-Cyprien organise une soirée pour la fête nationale le 23 juin prochain;

CONSIDÉRANT QUE le contrat numéro 200126 pour la présentation d'un spectacle interprété par *Trip à quatre* en date du 26 janvier 2020;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service des loisirs à octroyer le contrat, à signer tous les documents requis et à procéder à une dépense de 2 000\$ pour la venue du groupe *Trip à quatre* le 23 juin 2020 dans le cadre des festivités de la Fête nationale;

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

#### Résolution #2020-03-071 : Publication Info Loisirs printemps

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du service des loisirs à procéder à une dépense approximative de 3 800\$ plus les taxes pour l'impression de l'Info Loisirs printemps 2020 via le CLD des Jardins-de-Napierville;

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### 2020-03-072 Salaires versés aux employés saisonniers pour les services des loisirs pour l'année 2020

### Résolution #2020-03-072 : Salaires versés aux employés saisonniers pour les services des loisirs pour l'année 2020

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de fixer les salaires pour les emplois d'été au service des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE l'augmentation du salaire minimum à 13.10\$ à compter du 1<sup>er</sup> mai 2020;

CONSIDÉRANT QU'afin d'uniformiser les salaires pour les employés du camp de jour, à la suite de l'augmentation du salaire minimum, un employé qui a cumulé une année d'expérience aura droit à une augmentation de 0.60\$ l'heure en plus de l'augmentation prévue de 2%.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser les salaires suivants pour l'année 2020:

Aide-animateur : salaire minimum  
Animateur : de 13.35\$/h à 14.13\$/h selon l'ancienneté  
Responsable service de garde : 13.35\$/h  
Accompagnatrice : 13.61\$/h  
Coordonnateur : de 14.35\$/h à 14.63\$/h

Autres postes non reliés au camp de jour : Salaire minimum

Il est également résolu d'autoriser la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à signer les contrats de travail desdits employés.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### 2020-03-073 Jeux d'eau : Réparation

### Résolution #2020-03-073 : Jeux d'eau : Réparation

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à la réparation des jeux d'eau loisirs situé au 325, rue St-Louis avant la saison estivale;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Odysée Aquatique* a transmis une soumission au montant de 2 409.03\$ plus taxes applicables en date du 12 mars 2020;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de *Odysée Aquatique* pour la réparation des jeux d'eau des loisirs situé au 325, rue St-Louis pour un montant de 2 409.03\$ plus les taxes applicables suivant l'offre de service numéro 14248.

Il est également résolu que copie de cette résolution soit transmise à la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### Incendie

### Incendie

### Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

### Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur Mario Dufour fait la lecture du rapport pour le mois de mars 2020.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**2020-03-074**

**Entente de  
travail :  
Monsieur Paul  
de Lagrave**

### **Résolution #2020-03-074 : Entente de travail : Monsieur Paul de Lagrave**

CONSIDÉRANT QUE monsieur Paul de Lagrave est à l'emploi de la municipalité depuis 2011 à titre de mécanicien et éducateur du public au sein du service de Sécurité incendies de Napierville/Saint-Cyprien;

CONSIDÉRANT QU'aucune entente de travail n'a été signée;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser la Mairesse, Madame Chantale Pelletier et la Directrice générale, Madame Julie Archambault, à signer pour et au nom de la Municipalité de Napierville l'entente de travail à intervenir avec monsieur De Lagrave pour les années 2020 à 2025;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

**Urbanisme**

**Urbanisme**

Monsieur le conseiller Daniel Dumontier quitte son siège à 19h39.

Monsieur le conseiller Daniel Dumontier reprend son siège à 19h40.

Monsieur le conseiller Daniel Dumontier quitte à nouveau son siège à 19h41.

Monsieur le conseiller Daniel Dumontier reprend son siège à 19h43.

**Rapport de la  
responsable de  
l'urbanisme**

### **Rapport de la responsable de l'urbanisme**

Madame Chanelle Leclerc fait son rapport pour le mois de mars 2020.

**2020-03-075**  
**Adoption du**  
**règlement**  
**Z2019-2**

### **Résolution #2020-03-075 : Adoption du règlement Z2019-2**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

CONSIDÉRANT QUE cette modification bonifie le cadre règlementaire existant;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt de la demande officielle par Madame Brigitte Gendron datée du 13 décembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les normes actuelles ne répondent pas aux besoins de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le premier projet de règlement a été adopté lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 9 janvier 2020.

CONSIDÉRANT QUE l'assemblée publique de consultation a eu lieu lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 6 février 2020.

CONSIDÉRANT QU'à la fin de la période permettant le dépôt d'une demande de participation à un référendum, aucune demande ne fut reçue;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

Que le règlement de construction Z2019-2, soit adopté.

ADOPTÉE

**2020-03-076**  
**Avis de motion :**  
**Règlement**  
**Z2019-3**

**Résolution #2020-03-076 : Avis de motion : Règlement Z2019-3**

Avis de motion, avec dispense de lecture est donnée par David Dumont qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement Z2019-3 modifiant le règlement Z2019 intitulé Règlement de zonage, tel que déjà amendé, en vue de modifier le plan de zonage en modifiant la limite de la zone V1-1 ET P2-1.

**2020-03-077**  
**Adoption 1<sup>er</sup>**  
**projet de**  
**règlement**  
**Z2019-3**

**Résolution #2020-03-077 : Adoption 1<sup>er</sup> projet de règlement Z2019-3**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets ;

CONSIDÉRANT QUE cette modification bonifie le cadre réglementaire existant ;

CONSIDÉRANT QUE les normes actuelles ne répondent pas aux besoins de la Municipalité de Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 12 mars 2020 ;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

Que le 1er projet de règlement de zonage Z2019-3 soit adopté.

ADOPTÉE

**2020-03-078**  
**Dérogation**  
**mineure 2020-01**

**Résolution #2020-03-078 : Dérogation mineure 2020-01**

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires du lot numéro 6258729 sur la rue de l'Église ont déposé une demande de dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur a déposé la demande le 29 janvier 2020 visant à autoriser la construction d'une habitation multi-familiale de 6 logements;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne vise pas l'usage ou la densité d'occupation au sol;

CONSIDÉRANT QUE la demande respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la propriété visée par la demande n'est pas située dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation mineure, si elle était accordée, ne porterait pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment doit-être parallèle à la rue;

CONSIDÉRANT QUE la forme atypique du terrain;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme en respect des conditions ci-dessus décrites recommande au conseil de la Municipalité de Napierville d'accepter la demande de dérogation mineure 2020-01 afin d'autoriser la construction d'une habitation multi-familiale à un minimum de 6 mètres de la ligne avant plutôt que 7.5 mètres tel que prévu au règlement de zonage Z2019 et sous les conditions suivantes :

- minimum de 5 arbres matures à la fin du projet
- l'installation d'une clôture écran vert au pourtour de l'air de stationnement

La parole fut donnée à toutes personnes désirant se faire entendre interventions de Madame Anouk Deneault, Monsieur Pierre-Luc Massé, Monsieur Roger Gaboury, Monsieur Pierre Gilbert et Monsieur Jean Marier.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter la demande de dérogation mineure 2020-1 afin d'autoriser la construction d'une habitation multifamiliale à un minimum de 6 mètres de ligne avant plutôt qu'à 7.50 mètres tel que prévu au règlement de zonage Z2019 tout en respectant la distance minimale de 3 mètres avec ligne avant secondaire.

ADOPTÉE

### 2020-03-079 Demande de PIIA 2020-02

#### Résolution #2020-03-079 : Demande de PIIA 2020-02

CONSIDÉRANT QUE la demande de PIIA pour la réfection du bâtiment sur le lot #5 825 123 situé au 353, rue Saint-Jacques a été déposée par *Fany Charbonneau* ;

CONSIDÉRANT QUE le détail des travaux envisagés a été illustré par une élévation de la façade principale déposée le 26 février 2020 ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le règlement PIIA2019 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) relativement au secteur d'intérêt esthétique et patrimonial illustré à la carte 3 du plan d'urbanisme en date du 12 avril 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la lecture des objectifs et critères a été faite et que le projet atteint l'ensemble des objectifs et critères du règlement PIIA2019 de la Municipalité de Napierville ;

CONSIDÉRANT QUE la volumétrie du bâtiment reste intacte et que la toiture reste inchangée ;

CONSIDÉRANT QUE le toit au-dessus de la galerie ne sera pas conservé ;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement extérieur proposé de la façade principale est en maçonnerie de couleur blanche ;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement des deux fenêtres en façade ;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande, à l'unanimité, au conseil municipal d'accepter la présente demande;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'accepter la demande de Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) déposée par Madame Fany Charbonneau pour la réfection du bâtiment à l'égard du lot #5 825 123 situé au 353, rue Saint-Jacques, conditionnellement à la modification de la couleur de la maçonnerie de la façade principale pour une teinte de beige s'harmonisant au bâtiment patrimonial du 361, rue Saint-Jacques.

ADOPTÉE

### Travaux publics

### Travaux publics

#### Rapport du Directeur des travaux publics

#### Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Serge Bouchard, Directeur des travaux publics fait son rapport pour le mois de mars 2020.

#### 2020-03-080 Nettoyage des rues

#### Résolution #2020-03-080 : Nettoyage des rues

CONSIDÉRANT QUE l'hiver se terminera bientôt et qu'il y aura beaucoup de résidus de pierres laissés dans les rues de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces résidus de pierres doivent être ramassés et que ceci nécessite le balayage des rues;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des travaux publics à procéder à l'engagement d'un balai mécanique pour un coût approximatif de 8 000\$.

ADOPTÉE

#### 2020-03-081 Nettoyage du puits St- Alexandre

#### Résolution #2020-03-081 : Nettoyage du puits St-Alexandre

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au nettoyage du puits Saint-Alexandre;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *R.J. Lévesque & Fils* a produit une offre de service pour le nettoyage du puits Saint-Alexandre au coût de 19 575.00\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *R. J. Lévesque & Fils* est spécialisée dans le domaine municipal et que le Directeur des travaux publics est toujours très satisfait des travaux exécutés par ladite compagnie;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de service de la compagnie *R.J. Lévesque & Fils* au coût de 19 575.00\$ plus les taxes pour le nettoyage du puits Saint-Alexandre.

ADOPTÉE

#### 2020-03-082 Objectifs d'exigences de rejets

#### Résolution #2020-03-082 : Objectifs d'exigences de rejets

CONSIDÉRANT QUE l'usine d'épuration des eaux usées de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville est en fonction depuis 1993/1994.

CONSIDÉRANT QU'UN mandat fut donné à la firme Tetra Tech pour dresser un plan directeur pour effectuer une mise à jour de l'usine;





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de connaître les orientations du Ministère de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatique (MDELCC) sur les objectifs de rejets de l'usine;

CONSIDÉRANT QUE les orientations dudit ministère permettra de préparer les plans et devis en vue d'apporter les modifications nécessaires à l'usine;

CONSIDÉRANT QUE la firme Tetra Tech a présenté une offre de service d'un montant de 3 000\$ approximatif en date du 10 mars 2020 et portant le numéro de projet 38735TTA (10OSV);

Sur proposition de Monsieur le conseiller Serge Brault, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser la firme Tetra Tech à agir pour et au nom de la Municipalité de Napierville/Saint-Cyprien-de-Napierville pour présenter une demande sur les objectifs des exigences de rejets en fonction de charges et débits futurs à traiter;

D'autoriser la firme Tetra Tech à servir d'intervenant auprès du ministère pour répondre aux questions techniques;

Il est également résolu que les coûts associés, seront répartis à parts égales avec la Municipalité de St-Cyprien-de-Napierville;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la Municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

### 2020-03-083 Sel de voirie 2020-2021

### Résolution #2020-03-083 : Sel de voirie 2020-2021

CONSIDÉRANT QU'on doit se préparer pour l'achat de sel de voirie nécessaire pour les opérations de déneigement pendant l'hiver 2020-2021;

CONSIDÉRANT QUE *Sel Warwick* a soumis un prix de 88.00\$/TM avec livraison incluse tel que mentionné dans son offre datée du 8 janvier 2020;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de *Sel Warwick* au montant de 88.00 \$/TM avant taxes avec livraison incluse pour un montant maximal de 25 000\$ taxes incluses, pour l'achat de sel pour la saison 2020-2021.

ADOPTÉE

### Comptes à payer (Municipalité)

### Comptes à payer (Municipalité)

### 2020-03-084 Comptes à payer du mois de décembre 2019 payable en mars 2020

### Résolution #2020-03-084 : Comptes à payer du mois de décembre 2019 payable en mars 2020

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de décembre 2019 payable en mars 2020 soit:

Municipalité au montant de 2 186.52\$

Loisirs au montant de 275.29\$

Incendie au montant de 2 154.49\$



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

ADOPTÉE

**2020-03-085**  
**Comptes à payer**  
**pour le mois de**  
**mars 2020**

**Résolution #2020-03-085 : Comptes à payer pour le mois de mars 2020**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de mars 2020 soit:

Municipalité au montant de 85 401.69\$  
Salaires des membres du conseil au montant de 26 652.59\$  
Bibliothèque au montant de 764.37\$  
Loisirs au montant de 6 279.57\$  
Incendie au montant de 8 268.58\$  
Salaires des pompiers pour le mois de février 2020 au montant de  
20 224.70\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 20h24, car sa conjointe est une employée administrative.

**2020-03-086**  
**Comptes payés**  
**durant le mois**  
**de février 2020**

**Résolution #2020-03-086 : Comptes payés durant le mois de février 2020**

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois de février 2020 soit:

Municipalité au montant de 107 170.51\$  
Bibliothèque au montant de 731.75\$  
Loisirs au montant de 21 600.89\$  
Incendie au montant de 8 006.70\$

ADOPTÉE

**Demande de don**  
**ou commandite**

**Demande de don ou commandite**

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 20h25.

**2020-03-087**  
**Gourde école**  
**Daigneau**

**Résolution #2020-03-087 : Gourde école Daigneau**

CONSIDÉRANT QUE le projet muni/scolaire permet aux élèves de réaliser des activités valorisantes et bénéfiques pour leur parcours scolaire.

CONSIDÉRANT QUE le projet permet aux élèves de ressentir un vent d'encouragement de la communauté lors de la semaine de la persévérance scolaire.

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal sont sensibles aux préoccupations des jeunes et qu'ils désirent contribuer à ladite résolution.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Napierville recommande l'achat de bouteilles réutilisables pour tous les élèves de l'école Daigneau, pour la semaine de la persévérance scolaire;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'octroyer la somme 500\$, afin de contribuer à l'achat de bouteilles réutilisables pour tous les élèves de l'école Daigneau.

ADOPTÉE

**2020-03-088**  
**École Louis-Cyr**  
**: Fondation du**  
**Cancer du sein**

**Résolution #2020-03-088 : École Louis-Cyr : Fondation du Cancer du sein**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a reçu une demande de participation financière de la part de mademoiselle Jasmine Bellefleur, présidente du conseil d'étudiant de l'École Louis-Cyr;

CONSIDÉRANT QUE par sa demande, mademoiselle Bellefleur désire ajouter un chandail gris et rose à la collection des uniformes de l'école Louis-Cyr en y ajoutant en plus du logo de l'école, celui de la Fondation du Cancer du sein;

CONSIDÉRANT QU'elle propose que pour chaque chandail acheté, 5\$ soit remis à la Fondation du Cancer du sein;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est sensible à la cause et encourage l'initiative jeunesse;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter de verser la somme de 100\$ à titre de don à l'École Louis-Cyr afin de permettre à mademoiselle Bellefleur de mener à terme son projet.

ADOPTÉE

**2020-03-089**  
**Demande de don**  
**ou commandite:**  
**L'unité**  
**pastorale Le**  
**Paysan**

**Résolution #2020-03-089 : Demande de don ou commandite: L'unité pastorale Le Paysan**

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Cyprien distribue Le Semainier des communautés Chétiennes de L'Unité pastorale Le Paysan;

CONSIDÉRANT QUE la Fabrique Saint-Cyprien est organisme à but non lucratif situé sur le territoire de la Municipalité de Napierville;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 160\$ à la Fabrique Saint-Cyprien pour que la Municipalité de Napierville ait un espace publicitaire à l'intérieur du Semainier de L'Unité pastorale Le Paysan.

ADOPTÉE

**2020-03-090**  
**Société**  
**d'histoire des XI**

**Résolution #2020-03-090 : Société d'histoire des XI**

CONSIDÉRANT QUE la Société d'Histoires des XI a été fondée pour couvrir la MRC des Jardins-de-Napierville;

CONSIDÉRANT QUE les membres de cet organisme ont mis de l'avant de nombreux projets afin de découvrir, préserver et promouvoir l'histoire du patrimoine de la région;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme est à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QU'une demande a été transmise à la Municipalité de Napierville en date du 27 février 2020;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

D'octroyer la somme de 300\$ à la Société d'Histoire des XI pour l'année 2020 afin de les aider à défrayer les coûts de leurs projets.

ADOPTÉE

### 2020-03-091 Assurances (2020)

#### Résolution #2020-03-091 : Assurances (2020)

CONSIDÉRANT QUE les assurances de la Municipalité seront échues au 1<sup>er</sup> avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adhéré à la Mutuelle des Municipalités du Québec pour ses assurances afin d'obtenir des meilleurs prix auprès des compagnies d'assurances;

CONSIDÉRANT QUE la Mutuelle des Municipalités du Québec offre d'assurer la Municipalité aux mêmes conditions que l'année précédente incluant l'augmentation de la valeur des bâtiments au coût approximatif de 80 000\$ plus les taxes applicables;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour les assurances de la Municipalité de Napierville pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2020 au 31 mars 2021 au coût approximative de 80 000\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

### 2020-03-092 Vente de garage

#### Résolution #2020-03-092 : Vente de garage

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté les règlements de zonage numéros 289-23-1 et Z2019 autorisant le conseil municipal à fixer, par résolution, les dates pour les ventes de garage communautaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer les dates pour la vente de garage communautaire pour l'année 2020.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

Que les prochaines ventes de garage communautaire auront lieu les 23 et 24 mai et les 12 et 13 septembre 2020;

Il est également résolu qu'en cas de pluie, les ventes de garage communautaire seront remises la semaine suivante.

ADOPTÉE

### 2020-03-093 Achat propriété sise au 349, rue Saint-Jacques

#### Résolution #2020-03-093 : Achat propriété sise au 349, rue Saint-Jacques

CONSIDÉRANT QUE la propriété située au 349, rue Saint-Jacques à Napierville portant le numéro de lot 5825121 a été mise en vente;

CONSIDÉRANT QUE le lot 5825121 est contigu au lot 5825055 où est érigé le garage municipal existant;

CONSIDÉRANT QUE le garage municipal occupe présentement presque la totalité du terrain sur lequel il est bâti;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité considère qu'il serait avantageux de se prévaloir du lot voisin afin de permettre un agrandissement du garage municipal dans les prochaines années;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale à négocier avec l'agent d'immeuble le coût d'achat du bâtiment situé au 349, rue Saint-Jacques à Napierville et portant le numéro de lot 5825121 à la hauteur du montant discuté avec les membres du conseil municipal, tenu confidentiel;

Il est également résolu d'autoriser cette dernière à procéder à la signature de tous les documents requis afin de finaliser l'achat et le transfert de propriété à la municipalité de Napierville;

Il est également résolu que le montant requis aux fins de cet achat, s'il y a lieu, soit pris à même la réserve pour le service de la dette.

ADOPTÉE

### 2020-03-094 Radiation taxation

#### Résolution #2020-03-094 : Radiation taxation

CONSIDÉRANT QUE suite à la révision cadastrale effectuée en 2017 par la firme Denicourt, arpenteurs-géomètres, plusieurs lots orphelins en sont découlés;

CONSIDÉRANT QUE ces lots sont, pour la plupart, sans propriétaire connu et ainsi adressés à la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QU'EN décembre 2019 la Municipalité de Napierville a apporté des modifications à sa réglementation permettant l'annulation par la Directrice générale des comptes de taxes générant une taxation inférieure à cinq dollars;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs comptes de taxes dus sont antérieurs à l'entrée en vigueur de cette réglementation;

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale à procéder à la radiation des comptes de taxes 2018-2019 et 2020 des matricules ci-après décrits pour un total incluant les intérêts au 13 mars 2020 de 44.15\$.

1104-93-6150 : 2.19\$, 1104-95-5190: 2.19\$, 1104-97-4925 : 2.19\$, 1105-80-6346 : 2.19\$, 1105-82-7858 : 2.19\$, 1105-93-2553 : 0.63\$, 1105-96-8900 : 2.19\$, 1105-96-9015 : 2.19\$, 1204-29-5981 : 2.19\$, 1204-29-7062 : 2.19\$, 1204-29-8223 : 2.19\$, 1204-84-3339 : 2.19\$, 1205-17-4006 : 2.19\$, 1205-31-9408 : 2.19\$, 1250-40-0794 : 2.19\$, 1205-40-1388 : 2.19\$, 1205-47-4039 : 2.19\$, 1205-52-1683 : 2.19\$, 1206-96-1024 : 2.19\$ et 1305-16-1350 : 4.10\$,

ADOPTÉE

### 2020-03-095 Avis de motion : Règlement 435

#### Résolution #2020-03-095 : Avis de motion : Règlement 435

Monsieur le conseiller Serge Brault donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 435 intitulé règlement décrétant un emprunt et une dépense de 700 000\$ pour l'exécution de travaux de réhabilitation environnementale des sols sur le site du 311, rue de l'Église à Napierville.

De plus, monsieur le conseiller Serge Brault présente un projet de ce règlement séance tenante.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

### 2020-03-096 Adoption du règlement 432-1 : Tarification

### Résolution #2020-03-096 : Adoption du règlement 432-1 : Tarification

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 244,1 et suivants de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité peut établir des tarifs pour financer en tout ou en partie ses biens, services ou activités;

CONSIDÉRANT QUE ces tarifs peuvent consister en un prix exigé de façon ponctuelle ou sous forme d'abonnement pour l'utilisation d'un bien ou d'un service ou pour le bénéfice retiré d'une activité;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à l'assemblée du 6 février 2020.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

Qu'un règlement numéro 432-1 décrétant la tarification des services rendus.

ADOPTÉE

### Édifice municipal : Salle du conseil

### Édifice municipal : Salle du conseil

### 2020-03-097 Revêtement de sol : Salle du conseil

### Résolution #2020-03-097 : Revêtement de sol : Salle du conseil

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au remplacement du revêtement de sol de la salle du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le montant requis aux fins de ces achats et travaux a été prévu au budget 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de service de *Les Recouvrements de sols André Lavallée* au montant de 5 316.18\$ plus les taxes applicables pour le retrait du tapis ainsi que l'achat et l'installation de lattes de vinyles et autres frais.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de *Les Recouvrements de sols André Lavallée* pour les achats et travaux ci-dessus mentionnés pour un montant de 5 316.18\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

### 2020-03-098 Fabrication et installation de meubles

### Résolution #2020-03-098 : Fabrication et installation de meubles

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder au remplacement des meubles de la salle du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le montant requis aux fins de ces achats et travaux a été prévu au budget 2020;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de service de *Créations Ébène* au montant de 5 890.00\$ plus les taxes applicables et a fait le choix du bureau option 1 modèle en stratifié Egger #U999 fini perfectsense.

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'ajout de 3 prises électriques intégrées au meuble au coût approximative de 300\$ chacune;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de *Créations Ébène* pour les achats et travaux ci-dessus mentionnés pour un montant approximatif de 7 000\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

### Piscine municipale extérieure

### Piscine municipale extérieure

#### 2020-03-099 Plan et devis

#### Résolution #2020-03-099 : Plan et devis

CONSIDÉRANT QUE la piscine municipale extérieure ainsi que le bâtiment de service situé au 316; rue Saint-Louis, sont désuets et ne peuvent plus, par mesure de sécurité être utilisés;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a obtenu l'autorisation d'utiliser une portion de l'aide financière accordée dans le cadre du Fonds des petites collectivités du nouveau Fonds Chantier Canada-Québec pour la reconstruction d'une piscine intérieure afin de procéder à la reconstruction de la piscine extérieure municipale et de son bâtiment de service;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville a octroyé le mandat à la firme GBI Experts-Conseils pour la préparation d'un programme fonctionnel et technique en architecture et ingénierie avec préparation d'un document d'appel d'offres pour services professionnels pour la phase de préparation des plans, devis et de construction de type clé en main; suivant la résolution numéro 2019-07-229;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de former un comité de sélection pour l'analyse des offres reçues;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de déterminer les critères d'évaluation et de pondération sur lesquels seront jugées les offres de services reçues;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de lancer un appel d'offres public afin qu'une firme soit retenue pour la réalisation dudit mandat;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

QUE la Directrice générale forme un comité de sélection pour l'analyse des offres reçues en regard avec les trois critères de sélection suivants;

Critère 1 : (20%) Expérience de l'entrepreneur, ses sous-traitants et projets comparables;

Critère 2 : (20%) Proposition d'un concept;

Critère 3 : (60%) Proposition de prix;

De lancer un appel d'offres public afin de mandater une firme apte à fournir les services et travaux requis pour la réalisation du projet ci-dessus mentionné.

ADOPTÉE

#### 2020-03-100 Avis de motion : Règlement 436

#### Résolution #2020-03-100 : Avis de motion : Règlement 436

Monsieur le conseiller Mario Dufour donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement numéro 436 relativement à un emprunt et une dépense de 1 700 000\$ pour la reconstruction de la piscine extérieure et du bâtiment de service.



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

De plus, monsieur le conseiller Mario Dufour présente un projet de ce règlement séance tenante.

### 2020-03-101 Jour de la terre : Composteurs et arbres

#### Résolution #2020-03-101 : Jour de la terre : Composteurs et arbres

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Napierville est également sensibilisée à l'importance de diminuer la quantité de déchets enfouis;

CONSIDÉRANT QUE depuis 2015, la Municipalité remet des composteurs via un tirage au sort parmi les citoyens inscrits;

CONSIDÉRANT QUE le fort intérêt des citoyens de la Municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE Rona offre l'achat de composteurs à un coût unitaire de 51\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE la volonté de s'orienter vers un développement plus durable de son territoire en conférant à l'arbre une place prépondérante au coeur de son environnement;

CONSIDÉRANT QUE l'intérêt des citoyens de la Municipalité de Napierville pour le tirage au sort d'arbres.

Sur proposition de Madame la conseillère Marthe Tardif, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale à procéder à une dépense approximative de 2,040\$ plus les taxes applicables pour l'achat de 40 composteurs qui seront offerts aux citoyens intéressés par la voie d'un tirage au sort.

Il est également résolu de procéder à l'achat de 10 arbres qui seront également remis via un tirage au sort.

ADOPTÉE

### 2020-03-102 Achat de chaises au centre communautaire

#### Résolution #2020-03-102 : Achat de chaises au Centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE certaines chaises du centre communautaire sont désuètes et ne sont plus sécuritaires pour les usagers en plus d'être devenues difficilement empilables;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire remplacer l'entièreté des chaises associées à la salle Dr Arthur-Ouimet;

CONSIDÉRANT QU'il est également nécessaire de faire l'achat de chariots de rangement pour lesdites chaises;

CONSIDÉRANT QUE le fournisseur Costco offre un ensemble de 32 chaises avec chariot de qualité commercial au coût de 1 999.99\$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT QUE cet achat a été prévu au budget 2020;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale à procéder à l'achat de 6 ensembles de 32 chaises et chariot pour un total de 11 999.94\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE





## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

**2020-03-103**

**Élus municipaux :  
Autorisation  
formation et  
remboursement  
des dépenses**

### **Résolution #2020-03-103 : Élus municipaux : Autorisation formation et remboursement des dépenses**

CONSIDÉRANT QUE certaines formations doivent être suivies par les élus municipaux afin de maintenir et accroître les connaissances envers les divers domaines municipaux;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement numéro 274-4 relatif à la rémunération et au remboursement de certaines dépenses, une résolution doit être adoptée afin d'autoriser les élus municipaux à participer à des formations et/ou congrès comportant un remboursement de dépenses;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'autoriser Madame Marthe Tardif, conseillère au poste numéro 4, à participer aux rencontres de la *Table de concertation des aînées des Jardins de Napierville* offert par la MRC des Jardins-de-Napierville les 23 mars et 12 mai prochain;

Il est également résolu d'autoriser le remboursement des frais afférents, si applicables, selon les dispositions du règlement numéro 274-4.

ADOPTÉE

**2020-03-104**

**Varia**

### **Résolution #2020-03-104 : Varia**

CONSIDÉRANT QUE Shellex Groupe Conseil a réalisé les relevés de terrain pour la réfection du pavage d'une portion de la rue de l'église sud en 2018;

CONSIDÉRANT QUE ces relevés ont été réalisés pour deux rues à la même période pour limiter les frais de déplacement;

CONSIDÉRANT QUE la rue de l'Église au sud de l'intersection de la rue Patenaude montre des signes d'une chaussée en mauvaise état;

CONSIDÉRANT QUE Shellex Groupe Conseil a présenté une offre de services professionnelle portant le numéro 052-238-20M pour la préparation des plans, devis et documents d'appel d'offres publics incluant la surveillance des travaux;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyé par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de *Shellex Groupe Conseil* pour la préparation des plans, devis et documents d'appels d'offres au montant de 16 000\$ plus les taxes applicables incluant la surveillance.

ADOPTÉE

**Public: Période  
de questions**

### **Public: Période de questions**

Intervention de : Madame Anouk Deneault, Pierre-Luc Massé, Monsieur Roland Berteau, Monsieur Roger Gaboury, Monsieur Pierre Gilbert, Monsieur Jean Marier.

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

---

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Napierville**

**2020-03-105**  
**Levée de**  
**l'assemblée**

**Résolution #2020-03-105 : Levée de l'assemblée**

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h50.

ADOPTÉE

---

GHISLAIN PERREAULT  
MAIRE SUPPLÉANT

---

JULIE ARCHAMBAULT  
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE